

# Accueil de loisirs

## Le mercredi



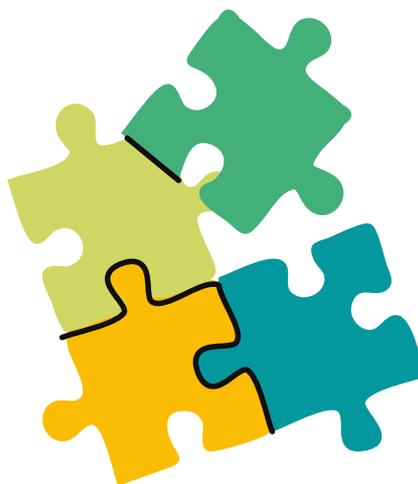
SAINT-LAMBERT  
LA-POTHERIE ■ ■ ■

# Accueil de loisirs du mercredi

GROUPE SCOLAIRE FÉLIX PAUGER

## SOMMAIRE

- Règles de vie
- Le mercredi de la Petite Section au CM1
- Le mercredi - la Passerelle pour les CM2
- Tarification
- Facturation
- Contacts



## Admissions

- Sont admis, les enfants résidants à Saint Lambert la Potherie, et dont les renseignements sanitaires ont été renseignés sur le portail familles
- Si vous n'avez pas d'accès au portail familles, envoyer un mail à [periscolaire@saintlambertlapotherie.fr](mailto:periscolaire@saintlambertlapotherie.fr)
- En cas d'allergie ou de problème médical, un Projet d'Accueil Individualisé sera mis en place, en lien avec l'école.

## Règlement intérieur

Ce document fait office de règlement intérieur. Il permet d'énoncer les règles de vie applicables à tous. Des sanctions sont prévues en cas de non respect de ce règlement. Tout manquement grave à ce règlement pourra entraîner une convocation de la famille en mairie et aller jusqu'à une suspension de l'accueil périscolaire.

## Responsabilités

- L'encadrement, le service et la surveillance sont confiés à du personnel communal qualifié.
- La gestion administrative est assurée par la Mairie de Saint Lambert la Potherie.
- Rappel : en présence des parents dans l'enceinte de l'accueil, l'enfant est sous leur responsabilité.
- Il est formellement interdit d'apporter du matériel dangereux
- La mairie décline toute responsabilité en cas de perte d'objets personnels (bijoux, jeux, vêtements...)
- Il est conseillé de marquer les vêtements

## Modalités d'inscription et de désinscription

MERCREDI		
7H		7H
8H	7H30-9H APS	8H
9H		9H
10H	9H-12H	10H
11H	ALSH	11H
12H		12H
13H	12H - 14H	13H
14H	PAUSE MÉRIDIDIENNE	14H
15H	14H- 17H	15H
16H	ALSH	16H
17H		17H
18H	17H-18H30 APS	18H
19H		19H

L'accueil des enfants est possible soit :

- **Matin**
- **Matin + repas**
- **Après-midi + repas**
- **Journée complète avec repas**

L'accueil de loisirs accueille les enfants de 3 à 11 ans de 09h00 à 17h00.

Les arrivées sont possibles à partir de 7h30 et l'accueil de loisirs ferme ses portes à 18h30. Facturation du péricentre avant 9h00 et après 17h00.

**Les annulations sont à faire au minimum 48h avant. En dehors de ce délai, l'accueil et le repas seront facturés. Votre enfant est malade ? En cas d'annulation hors délai, seul le repas vous sera facturé sous présentation d'un certificat médical.**

## ENFANT ACCOMPAGNÉ = ENFANT EN SÉCURITÉ

Les familles doivent accompagner leur enfant jusqu'à l'accueil périscolaire. La municipalité décline toute responsabilité pour les enfants qui arriveraient non accompagnés.



## La Passerelle, c'est quoi ?

Depuis mars 2023, la commune met en place le mercredi matin une « passerelle » entre l'accueil de loisirs et le Quartier Jeunes, ouverte de 9h à 12h, à destination exclusivement des enfants scolarisés en classe de CM2 à St Lambert-la-Potherie ou y résidant. Les enfants seront accueillis par Pierre MARTIN, l'animateur du Quartier Jeunes (QJ). Les animations auront lieu dans les locaux du QJ, locaux qui seront réservés le mercredi matin aux CM2. Les places sont limitées à 12 enfants.

## Règles de vie

### **! Les inscriptions sur le portail familles sont obligatoires !**

Activité "ALSH Mercredi" comme si vous inscriviez votre enfant à l'accueil de loisirs classique

La Passerelle dépendant de l'Accueil de loisirs, certaines règles seront communes :

- Pas de libre-circulation : les enfants sont pris en charge de 9h à 12h et ne peuvent pas repartir pendant ce créneau
- Les enfants peuvent repartir seuls aux horaires indiqués ci-dessous, seulement avec une autorisation (écrite ou par mail) des responsables légaux
- Les enfants sont accueillis le matin, d'abord dans les locaux du périscolaire puis seront rassemblés aux alentours de 9h, pour se rendre ensuite au QJ
- A 12h, les enfants qui ne déjeunent pas à la cantine pourront repartir directement s'ils y sont autorisés, les autres rejoindront le groupe de l'accueil de loisirs avant d'aller manger ou avant de repartir accompagnés d'un responsable. Les enfants qui repartent entre 13h30 et 14h seront redirigés après le repas dans la cour de récréation.

## Formules

Plusieurs formules d'inscriptions seront possibles :

- Matin Passerelle + repas au restaurant scolaire (départ entre 13h30 et 14h)
- Matin Passerelle seul (départ à 12h)
- Matin Passerelle + repas + après-midi à l'accueil de loisirs classique

Le périscolaire avant 9h et après 17h est possible sur le même principe qu'à l'accueil de loisirs.

La tarification appliquée est identique à celle pratiquée pour l'accueil de loisirs du mercredi, en fonction du quotient familial de la famille

## Tarifification

### Le calcul de la journée à l'ALSH

Le mercredi le péricentre est facturé à la demi-heure; la matinée et l'après-midi sont quant à eux facturés au forfait (forfait = 6 demi-heures par demi-journée)

**Par exemple pour un enfant résidant à St Lambert, dont le quotient familial s'élève à 842€, une journée complète de centre de 9h à 17h sera facturée 11.78€ [(842 x 0.09/100 x 12 demi-heures) + (842 x 0.32/100 pour le repas) = 11.78].**

### Infos pratiques

Voici les horaires à respecter selon les formules :

**-Matin : Accueil possible dès 7h30 et jusqu'à 9h / Départ à midi**

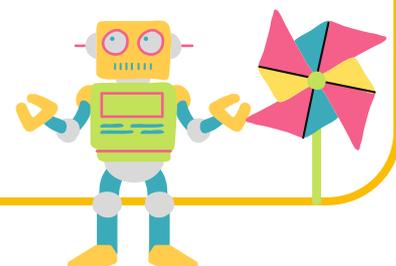
**-Matin + repas : Accueil possible dès 7h30 et jusqu'à 9h / Départ possible entre 13h15 et 14h**

**-Repas + après-midi : Accueil à 12h00 / Départ possible à partir de 17h et jusqu'à 18h30**

	Péri. 7h30-9h	Matinée	Repas	Après-midi	Péri. 17h-18h30	Horaires
Matinée	X	X				9h-12h
Matinée + repas	X	X	X			9h-13h15 à 14h
Journée complète	X	X	X	X	X	9h-17h
Après-midi + repas			X	X	X	12h-17h

Le mercredi, un temps de sieste est assuré pour les plus petits : les enfants de l'école Félix Pauger dorment dans leur lit habituel, inutile donc de fournir des draps si vous les avez déjà fournis pour l'école. Pour les enfants de de Saint Maurille, des draps seront prêtés aux enfants.

Les familles fournissent le goûter pour le mercredi après-midi.



## Le taux d'effort et le dispositif cantine à 1€

### Qu'est ce qu'un taux d'effort ?

C'est un coefficient multiplicateur appliqué au quotient familial de chaque foyer.

Tarif = taux d'effort x quotient familial

---

### Où trouver mon quotient familial ?

Vous pouvez consulter votre quotient sur le site de la CAF (Caisse d'Allocation Familiale) si vous dépendez du régime général ou sur le site de la MSA (Mutuelle Sociale Agricole). Il est calculé en fonction de la composition de votre foyer et de vos ressources.

---

### Qu'est ce que le dispositif Cantine à 1€ ?

Depuis le 1er avril 2019 et dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'État soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires.

Cette mesure vise à soutenir les familles précaires qui vivent en ruralité. La mise en place de ce dispositif permet aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1 euro maximum.

Par délibération du 27 juin 2022, le conseil municipal a décidé d'appliquer ce tarif à toutes les familles de Saint Lambert la Potherie ayant un quotient familial inférieur ou égal à 600.



# LA TARIFICATION DES SERVICES

## Les tarifs

Les services périscolaires pourront, avec votre accord lors de l'inscription, interroger directement et automatiquement la CAF pour connaître votre quotient familial. Cette requête sera faite une fois en septembre et une fois en avril. Si vous souhaitez informer le service d'un changement de quotient en cours d'année (en dehors de septembre et avril), vous pourrez le faire directement via le portail familles dans la rubrique "Mes QF/Revenus". Le changement sera pris en compte à partir du 1er du mois suivant la demande.

### Tarifs Lambertois

Restaurant	Taux d'effort	Tarif plancher	Tarif plafond
Tarif repas	0.32%	1.00€	4.75€
Tarif panier repas *	0.16%	0.50€	2.37€
Tarif repas QF ≤ 600	1.00€		

### Tarifs Hors commune

Taux d'effort	Tarif plancher	Tarif plafond
0.32%	1.00€	4.75€
0.16%	0.50€	2.37€

### Supplément 1€ pour chaque repas non réservé

Accueil	Taux d'effort	Tarif plancher	Tarif plafond
Tarif 30 min	0.09%	0.35€	1.50€

Taux d'effort	Tarif plancher	Tarif plafond
0.11%	0.45€	1.60€

### Forfait dépassement 18h30 après 5 avertissements :

15€ (Lambertois) 18€ (Hors commune)

- Panier repas uniquement possible avec un PAI (Projet d'Accueil Individualisé)



## les moyens de paiement

L'accueil de loisirs est facturé mensuellement. La facture est envoyée sur votre portail familles entre le 5 et le 10 du mois suivant les prestations, pour un règlement entre le 18 et le 23 du mois suivant les prestations.



Les factures seront disponibles dans votre espace personnel sur le portail familles et ne seront plus envoyées par mail. L'édition d'attestations fiscales n'est pas possible, il faut se référer aux factures de l'année.

### Moyens de paiement

- Prélèvement bancaire (fournir obligatoirement un RIB et remplir une autorisation de prélèvement disponible sur le portail familles)
- Chèque à envoyer au trésor public « SGC Couronne D'Angers - 180 av. Pierre Mendès France 49800 TRELAZE »
- Paiement en ligne via Payfip
- Virement
- CESU en support dématérialisé (uniquement Accueil Périscolaire, possible de compléter par chèque pour le restaurant scolaire)
- Paiement en espèces dans un bureau de tabac agréé  
( <https://www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite>)-  
Les plus proches : Le 1000, 1 rue du Bourg à Beaucouzé et le Point du jour- 17 rue Nationale- Saint-Jean-de-Linière.

Pour les parents séparés, la facturation à l'un et à l'autre est possible. Toutefois un seul quotient familial sera pris en compte. Merci de nous fournir le calendrier de garde alternée accompagné de la décision du juge.



## Stéphanie DEDRON

Stéphanie DEDRON est coordinatrice enfance-jeunesse et directrice des services périscolaire

Email : [periscolaire@saintlambertlapotherie.fr](mailto:periscolaire@saintlambertlapotherie.fr)

Tél : 02 41 77 54 80

